



Dernière minute : La mise en œuvre du Contrôle de la Recherche d'Emploi renouvelé est reporté au 1er Juin (info du DG le 12 Décembre en CSEC)

L'ACCOMPAGNEMENT INTENSIF

Pour la Direction



L'accompagnement intensif s'adresse aux personnes les plus éloignées de l'emploi en prenant en compte toutes les dimensions de l'accompagnement en personnalisant les relations entre l'usager et le référent de l'accompagnement. L'ensemble des acteurs du RPE proposent de l'accompagnement intensif (France Travail, Missions Locales, Cap emploi, Conseils Départementaux, SIAE, E2C, acteurs du handicap)... En fonction des opérateurs, il peut y avoir différentes stratégies d'accompagnement et des approches différentes.

L'objectif est de créer un référentiel métiers avec un cahier des charges minimal afin de définir ce que doit être un accompagnement intensif. Ce référentiel sera présenté au Conseil National de l'Emploi (CNE) en janvier 2025.

La mise en place des 15 heures d'activité (toutes actions permettant l'insertion professionnelle) est dans le cadre de la loi, un des leviers de l'accompagnement intensif.

Pour réussir à tenir les objectifs prévus (accompagner 180000 DE supplémentaires), d'après la Direction, la seule solution est le redéploiement de personnels et de gains opérationnels :

- La bascule, l'alimentation des portefeuilles et la montée en charge AIJ, GLO, Equip' emploi, Equip' recrut en tant qu'accompagnement intensifs,
- Montée en charge des portefeuilles CEJ (30 à 50),
- Arrêt des portefeuilles avec le transfert des DE vers la modalité "guidée",
- Création de nouveaux portefeuilles RSA,
- Réallocation d'ETP dédiés à l'accompagnement cadres suite au lancement de la prestation Agil' Cadres,
- Des gains d'efficience,

Et en conséquence, une augmentation des tailles de tous les portefeuilles (GUI, SUI) du fait de l'ensemble des redéploiements.

Analyse FSU



La Direction Générale donne l'information qu'il va falloir accompagner 180 000 DE supplémentaires en 2025 dans le cadre d'accompagnements intensifs par rapport à 2024 et ce, sans aucun moyen supplémentaires.

La seule réponse (assumée !!) de la Direction est le redéploiement, l'augmentation des tailles de portefeuille et les gains d'efficience.

Comme d'habitude, faut que ça passe !

Et peu importe les dommages collatéraux pour les usagers, mais aussi pour les agents et leurs conditions de travail !

Dans ces conditions, France Travail fonce droit dans le mur !

Seuls des moyens supplémentaires pourront permettre d'atteindre ces objectifs qui sont intenables en l'état !



RESEAU POUR L'EMPLOI : UNE GOUVERNANCE SIMPLIFIÉE ? UN PILOTAGE PAR LES RÉSULTATS ET DES OBJECTIFS !

Pour la Direction

L'élément central de la nouvelle gouvernance simplifiée du RPE sera les **comités locaux** qui doivent remonter au régional et au national les enjeux de leur territoire!

L'avis des instances doit donc être éclairé par la donnée et doit avoir une vision globale du réseau pour l'emploi. FT doit équiper ces instances en tableaux de bord pour évaluer les résultats.

Analyse FSU

- De la proximité terrain, OK mais impérativement avec un socle national de services (équité pour les usagers).
- France Travail entre toujours plus dans l'obsession de la culture du résultat ! Et devra porter ce rôle ingrat !
- La place de France Travail est clairement remise en cause, nous ne sommes plus qu'un opérateur placé en concurrence avec d'autres, avec en plus un rôle de coordonnateur (sans rôle hiérarchique) qui servira de bouc émissaire si les objectifs ne sont pas atteints !
- Au delà des déclarations de bonne intention de la part de la DG, nous :
 - n'avons aucun élément sur les outils utilisés et sur la manière dont s'articuleront les différents étages de la gouvernance, en particulier les comités territoriaux !
 - Et émettons des craintes sur les moyens actuels des partenaires ! Ainsi que la volonté de jouer le jeu sur certains territoires laissant ainsi France Travail seul à essayer les platres !

FSU
EMPLOI



syndicat.fsu@francetravail.fr



NOUVEAU !!!
L'APPLI FSU EMPLOI



Devant le flou de la part de la Direction Générale sur les orientations stratégiques de France Travail, le CSEC avait mandaté le cabinet Technologia afin de réaliser une expertise sur le sujet et apporter des éléments de réponses aux membres du CSEC.

Dans son rapport rendu au CSEC, le cabinet Technologia pointe de nombreuses inconnues et de multiples risques sur :

- Le budget,
- Les effectifs,
- La perception de France Travail par les autres acteurs du réseau pour l'emploi,
- La capacité de France Travail à influencer le changement,
- L'appropriation des outils communs,
- Le soutien de l'État dans la durée par rapport à la mise en oeuvre de la feuille de route,
- Les conséquences sur l'emploi,
- Les conséquences de l'évolution des métiers,
- Le système d'information et les difficultés à partager l'information entre les différents acteurs du réseau pour l'emploi,
- La mise ne place de la nouvelle offre de services, en particulier le flux induit par l'inscription automatique des bénéficiaires du RSA,
- La surcharge de travail des agents,
- L'articulation avec les autres acteurs du réseau pour l'emploi,
- Une inadéquation entre les ambitions et les moyens alloués.

Par ailleurs, le cabinet Technologia remarque que France Travail aura une double casquette difficile à tenir avec un rôle d'opérateur (rôle historique) tout en étant coordinateur, garant du SI, garant de la collecte des données, de fournir les indicateurs de suivi, le tout dans un contexte politique et économique dégradé.

Dans ce contexte, France Travail va devenir la voiture balai, ce qui aura un impact très fort sur les conditions de travail des agents.



Pour la FSU Emploi, cette expertise met en lumière le grand flou dans lequel la Direction emmène l'ensemble des salariés mais aussi les usagers. La Direction est-elle dans le déni complet ? Y a-t-il de l'auto-persuasion en se disant qu'on va y arriver coûte que coûte, quelles qu'en soient les conséquences pour les personnels, en comptant sur la résilience de ceux-ci ? La Direction à quand même reconnu en séance la difficulté de la situation en partageant, en partie, les éléments d'inquiétude et d'incertitudes pointés par le cabinet Technologia, et en indiquant qu'elle pourrait revoir à la baisse certains objectifs en cas de baisse des moyens attribués à France Travail. Nous notons la promesse mais sera-t-elle suivie d'actes concrets ?

Renforcée par les constats apportés par cette expertise, la FSU Emploi réaffirme ses revendications concernant l'abrogation de la Loi Plein Emploi, à la fois stigmatisante pour les demandeurs d'emploi et porteuse de nombreux risques professionnels, l'arrêt des prévisions de suppressions de postes, la titualisation des contrats précaires, l'arrêt de l'externalisation et de la sous-traitance et l'augmentation significative des salaires afin de valoriser les compétences de l'ensemble des personnels.

ARSA : POINT DE SITUATION DE L'ACCOMPAGNEMENT RENOVE

Pour la Direction

Elément central de la loi Plein emploi et marotte de France Travail qui a lancé des expérimentations dans toutes les régions depuis plus de 18 mois, l'heure est au bilan (mené par la DARES et par le cabinet AMNYOS mandaté par la DGEFP) avant le grand déploiement de début 2025 et pour la Direction **le bilan est idyllique** tant sur un volet quantitatif (en mesurant le taux de retour à l'emploi des DE accompagnés dans les territoires pilotes) que qualitatif.

Analyse FSU

Il est impossible de tirer les conclusions de ces XP faites en mode «échantillonnage» dans un cadre amélioré avec des moyens supplémentaires et des portefeuilles réduits. Evidemment qu'accompagner des DE dans des portefeuilles réduits apporte des résultats et c'est ce que la FSU Emploi dit depuis toujours. Mais bientôt nous serons confrontés à une logique de flux et de reprise de stock massif et face à cela, la Direction n'a aucune réponse hormis le redéploiement des moyens.

Par ailleurs, la Direction évite dans son bilan tous les sujets qui fâchent :

- la mise en place des 15 heures d'activité
- l'aspect qualitatif des taux de retour à l'emploi
- l'augmentation des tensions avec les DE allocataires du RSA qui ont été concernés par les XP
- et évidemment la projection sur le futur déploiement de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA)

>55 000	bénéficiaires entrés en parcours RSA rénové
>80%	de bénéficiaires confrontés à des freins connexes à l'emploi au moment de leur entrée en parcours, principalement la mobilité
>70%	des bénéficiaires orientés sur des parcours pro ou socio pro (dont 45% en parcours pro)
100%	des territoires mettent en place une task force entreprise, avec le Département et les autres partenaires concernés
90%	des bénéficiaires se déclarent satisfaits de leur accompagnement (dont 50% très satisfaits)
54%	des bénéficiaires ont accédé à un emploi dans les 12 mois suivant leur entrée en parcours <u>tous parcours confondus</u> (dont 27% en emploi durable). <u>En parcours pro</u> : 64% d'accès à l'emploi, dont 33% en emploi durable
42%	des bénéficiaires ne perçoivent plus le RSA 12 mois après leur entrée en parcours (tous parcours confondus). NB. Analyse en cours sur les versements partiels au-delà des non-versements.

TAXE D'APPRENTISSAGE : UNE PART POURRA ETRE VERSÉE À FRANCE TRAVAIL

VERS UN FINANCEMENT PRIVÉ - PUBLIC ?

France Travail pourra être habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage (voir schéma à côté).

Promouvoir l'apprentissage et inciter les entreprises à verser le solde à France Travail seront bientôt des actions à mener par les Conseillers Entreprise.

